



CONSEIL DE DIRECTION
88^{ème} session
Rome, 20 - 23 avril 2009

UNIDROIT 2009
C.D.(88) Misc. 3
Original: anglais
mai 2009

CONCLUSIONS

Point N°1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (C.D. (88) 1 rév.)

L'ordre du jour provisoire a été adopté tel que proposé.

Point N°2 de l'ordre du jour: Rapport annuel 2008 par le Secrétaire Général (C.D. (88) 2)

Le Conseil de Direction a pris note, avec grande satisfaction, du rapport exhaustif présenté par le Secrétaire Général.

Point N°3 de l'ordre du jour: Rapport sur la Fondation de droit uniforme

Le Conseil a pris note avec satisfaction du Rapport sur la Fondation de droit uniforme, la *UK Foundation for International Uniform Law* et la *American Foundation for International Uniform Law*, et a exprimé sa reconnaissance et gratitude à ces Fondations, et en particulier à Sir Roy Goode, pour leurs contributions généreuses et leurs efforts constants pour soutenir les travaux de l'Institut.

Point N°4 de l'ordre du jour: Nominations (C.D. (88) 1 rév.)

a) Premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

Le Conseil a reconduit dans ses fonctions le Professeur Hartkamp en tant que Premier Vice-Président du Conseil de Direction et a nommé M. Biswanath Sen Deuxième Vice-Président.

b) Membres ad honorem du Conseil de Direction

Le Conseil a nommé les personnes suivantes, anciens membres du Conseil, en tant que membres *ad honorem* du Conseil de Direction: M. Martin Adensamer, M. Tuğrul Arat, M. Antonio Boggiano, M. Gerard Hogan, M. Nabil Elaraby, M. Kiyoshi Hosokawa, M. Anthony Inglese, M. Alexander Komarov, M. Bruno Sturlèse, Mme Anne-Marie Trahan, M. Evelio Verdera y Tuells, M. Pierre Widmer et M. Zhang Yuqing.

c) Membres du Comité Permanent

Le Conseil de Direction a reconduit dans ses fonctions le Professeur Arthur Hartkamp (membre depuis 1984) en tant que membre du Comité Permanent et nommé les nouveaux membres suivants: le Professeur Jorge Sánchez Cordero, le Professeur Hans-Georg Bollweg, M. Ian Govey et Mme Rachel Sandby Thomas.

d) Membres du Sous-Comité sur les Bourses

Le Conseil de Direction a nommé les membres suivants: les Professeurs Bouza Vidal, Jametti Greiner, Lyou, Opertti Badán et Mo.

Point N°5 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a) Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (C.D. (88) 3(b))

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction du fait que les travaux sur ce sujet reprenaient de la vigueur, et a autorisé le Secrétariat, sous réserve du succès des réunions du Comité pilote d'UNIDROIT et de son Sous-comité sur le service public qui se tiendraient en mai 2009, et en consultation avec le Président du Comité d'experts gouvernementaux et le Comité pilote, à reconvoquer le Comité d'experts gouvernementaux fin 2009.

b) Etat de mise en œuvre de la Convention du Cap, du Protocole aéronautique et du Protocole de Luxembourg (C.D. (88) 3(a))

Le Conseil de Direction a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention.

c) Préparation d'un nouveau Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (C.D. (88) 3 (c))

Le Conseil de Direction a pris note des résultats des consultations entreprises sur l'esquisse de texte de ce Protocole et a demandé au Secrétariat de continuer à sonder les Gouvernements et le secteur privé, de trouver les moyens de restreindre le champ d'application de l'instrument proposé, et de présenter les résultats au Conseil de Direction à sa 89^{ème} session en 2010.

Point N°6 de l'ordre du jour: Projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (C.D. (88) 4)

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des progrès constants réalisés dans la préparation de la session finale de la Conférence diplomatique en vue d'adopter la Convention en octobre prochain; il a recommandé que, sous réserve des ressources nécessaires, les Actes de la Conférence soient disponibles sous forme électronique. Il a ensuite indiqué qu'il était souhaitable de préparer un Mémoire de déclarations afin d'aider à formuler et soumettre les déclarations faites en vertu de la future Convention.

Point N°7 de l'ordre du jour: Principes relatifs aux contrats du commerce international (C.D. (88) 5)

Le Conseil de Direction a exprimé sa gratitude au Professeur Bonell pour sa précieuse contribution aux travaux en cours et à la promotion des Principes d'UNIDROIT et a pris note avec satisfaction du fait que les nouveaux chapitres des Principes devraient être terminés à la fin de l'année prochaine.

Point N°8 de l'ordre du jour: Loi type sur la location et la location-financement (C.D. (88)6)

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction de la procédure mise en place pour l'élaboration du Commentaire officiel et des versions non officielles de la Loi type en arabe, chinois, espagnol et russe; il a estimé qu'il serait préférable de ne pas organiser pour le moment des séminaires de promotion; il a également adopté une Résolution reconnaissant la contribution extraordinaire apportée par les correspondants d'UNIDROIT, et par M. R.M. DeKoven en particulier, à l'achèvement rapide de la Loi type.

Point N°9 de l'ordre du jour: Programme de travail triennal de l'Organisation (2009-2011)(C.D. (88) 7)

a) *Proposition d'élaboration d'une Convention sur la compensation des instruments financiers (C.D. (88) 7 Add. 1)*

Le Conseil de Direction a convenu que de nombreuses questions restaient en suspens quant au champ d'application potentiel et à la forme d'un tel instrument et qu'il faudrait procéder à une évaluation réaliste des ressources humaines et financières qui seraient nécessaires. Il a décidé de maintenir le sujet au Programme de travail d'UNIDROIT, mais a demandé au Secrétariat de consulter les Gouvernements de ses Etats membres pour vérifier le degré d'intérêt et pour mesurer le volume de travail et les ressources nécessaires dans ce domaine, et d'inclure les conclusions de ces consultations dans une étude de faisabilité qui serait présentée lors de la prochaine session.

b) *Etude en vue d'un projet législatif international sur le classement (contractuel) des contreparties (C.D. (88) 7 Add. 2)*

Le Conseil a convenu de l'importance du sujet, en raison de l'incertitude juridique rencontrée par les participants du marché due aux systèmes divergents de classement des contreparties. Le Conseil était toutefois préoccupé des implications réglementaires du sujet proposé dans la mesure où les émetteurs, les participants des marchés financiers et les intermédiaires financiers auraient différents degrés d'obligations en ce qui concerne la divulgation d'informations, la publicité et l'enregistrement des documents selon qu'une contrepartie serait classée en tant qu'investisseur professionnel ou non professionnel. Le Conseil était conscient de la sensibilité politique de la protection des consommateurs et de règles similaires qui avaient influencé l'élaboration des cadres réglementaires pour les marchés financiers dans plusieurs pays et n'était pas persuadé de la possibilité d'établir des définitions uniformes acceptables de façon large.

Le Conseil a par conséquent décidé qu'il ne serait pas actuellement opportun d'inclure ce sujet en tant que tel au Programme de travail de l'Institut. Il a cependant décidé que le sujet du classement des contreparties pourrait être utilement traité dans un projet d'une autre nature, comme par exemple un éventuel guide législatif qu'UNIDROIT pourrait préparer en vue d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents.

c) *Principes et règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents (C.D. (88) 7 Add. 3)*

Le Conseil de Direction a décidé de recommander à l'Assemblée Générale d'inclure ce travail en vue d'un Guide législatif au Programme de travail de l'Institut et a demandé au Secrétariat de commencer une étude de faisabilité sur ce sujet qui serait présentée au Conseil de Direction lors de sa prochaine session.

d) *Travaux futurs éventuels sur la responsabilité civile pour les services satellitaires (C.D. (88) 7 Add. 4)*

Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de préparer une étude de faisabilité approfondie qui mettrait en particulier l'accent sur les lacunes relatives à la responsabilité résultant du dysfonctionnement des systèmes de navigation satellitaires dans les conventions existantes en matière de transport aérien, ferroviaire, routier et maritime de marchandises et de passagers, ainsi que dans les conventions régissant la responsabilité résultant de dommages à l'environnement et la responsabilité envers les tiers dans ces types de transport, y compris les accords en matière d'assurance et de réassurance. Le Secrétariat a été chargé de soumettre son étude au Comité *ad hoc* pour examen avant de la finaliser en vue de son examen par le Conseil lors de sa 89^{ème} session en 2010.

e) Proposition d'élaboration d'une Loi modèle sur la protection des biens culturels (C.D. (88) 7 Add. 5)

Le Conseil de Direction a remercié l'UNESCO pour la proposition avancée, et – sous réserve de la décision qui sera prise par les Etats membres de l'UNESCO lors de la 15^{ème} session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale, qui se tiendra en mai prochain à Paris, sur la base d'une proposition plus articulée faite à ce Comité – a décidé de donner son accord de principe pour collaborer avec l'UNESCO - selon des modalités à établir - à l'élaboration d'un instrument qui facilite l'application des Conventions de l'UNESCO de 1970 et d'UNIDROIT de 1995 ainsi que leur ratification par le plus grand nombre d'Etats.

f) Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement (C.D. (88) 7 Add. 6)

Le Conseil de Direction a rappelé les appels réitérés au cours des années précédentes pour qu'UNIDROIT examine de façon attentive les besoins des pays en développement lors de la formulation de recommandations pour le Programme de travail d'UNIDROIT à l'attention de l'Assemblée Générale. Le Conseil a convenu que le mandat large d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé offrait à l'Institut un grand nombre d'opportunités afin de contribuer à atteindre des objectifs de développement établis par la communauté internationale. Le fait de travailler de façon spécifique sur l'interaction entre le droit privé et le développement économique et social, en particulier dans le domaine de la production et de la réglementation agricole, mais aussi dans celui des aspects juridiques de l'entrepreneuriat social (*social business*), pourrait également permettre de mieux explorer des synergies avec d'autres organisations intergouvernementales et de développer des projets conjoints avec certaines d'entre elles.

Le Conseil a demandé au Secrétariat de commencer à rédiger des études de faisabilité, en consultation avec d'autres organisations internationales, pour identifier des domaines de travail éventuels, en particulier en ce qui concerne les aspects juridiques de l'entrepreneuriat social (*social business*) et les aspects de droit privé dans le domaine de la production et de la réglementation agricole. Ces études seront soumises à l'examen du Conseil de Direction lors de sa prochaine session.

Point N° 10 de l'ordre du jour: Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2010 et autres questions institutionnelles, financières et relatives au personnel (C.D. (88) 8)

Le Conseil de Direction a approuvé le projet de budget pour 2010 et demandé au Comité Permanent et au Secrétaire Général d'examiner les moyens de rationaliser la structure des effectifs de l'Institut, aussi à la lumière de la nécessité de constituer une réserve budgétaire fiable pour pouvoir faire face à des dépenses imprévues nécessaires pour faire progresser le Programme de travail, et de soumettre des propositions en ce sens qui pourraient être discutées par le Conseil de Direction lors de sa prochaine session en 2010.

Point N° 11 de l'ordre du jour: Plan stratégique (C.D. (88) 9)

Le Conseil de Direction a pris note, avec grande satisfaction, du rapport présenté sur les progrès réalisés sur les Objectifs stratégiques indiqués dans le Plan stratégique et a décidé de revenir sur l'examen de l'éventuelle nécessité de réévaluer ces objectifs lors de sa 89^{ème} session en 2010 à la lumière d'un projet de Plan stratégique révisé dont la rédaction a été confiée au Secrétaire Général. Le Conseil a encouragé ses membres à assister le Secrétaire Général dans ce processus.

Point N° 12 de l'ordre du jour: Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT autres que les instruments relatifs à la Convention du Cap (C.D. (88) 10)

Le Conseil de Direction a pris note de la nécessité de mettre en place une stratégie de promotion pro-active et d'allouer les ressources nécessaires en particulier pour la promotion des instruments déjà adoptés.

Point N° 13 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique (C.D. (88) 11)

Le Conseil de Direction a pris note des informations fournies par le Secrétariat et a apporté son soutien à l'action menée par le Secrétariat afin de garantir le financement du Programme de bourses de recherche. Le Conseil a exprimé sa gratitude aux Gouvernements donateurs, à la *UK Foundation* et à l'*American Foundation for International Uniform Law* pour leur soutien ainsi qu'au Secrétaire Général pour sa contribution personnelle à travers le financement d'une bourse de recherche. Les membres du Conseil de Direction ont en outre décidé de contribuer de façon collective pour financer une bourse d'une durée de deux mois.

Point N° 14 de l'ordre du jour: Correspondants (C.D. (88) 12)

Le Conseil de Direction a pris note de l'existence du réseau des correspondants et a décidé de réfléchir, en particulier, aux modalités de renouvellement ainsi qu'au mandat et aux moyens de corriger le déséquilibre actuel entre le nombre de correspondants d'Etats membres et d'Etats non membres; le Conseil a également accepté la proposition du Secrétariat de nommer M. Brian Hauck correspondant de l'Institut, en reconnaissance de sa précieuse contribution à l'élaboration de la Loi type sur la location et la location-financement.

Point N° 15 de l'ordre du jour: Bibliothèque (C.D. (88) 13)

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction du rapport présenté sur la situation de la Bibliothèque.

Point N° 16 de l'ordre du jour: Uniform Law Review/ Revue de droit uniforme et autres publications (C.D. (88) 14)

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction du rapport présenté sur les progrès réalisés.

Point N° 17 de l'ordre du jour: Site d'UNIDROIT sur Internet et Bibliothèques depositaires de la documentation d'UNIDROIT (C.D. (88) 15)

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des développements concernant le site d'UNIDROIT sur Internet et les Bibliothèques depositaires de la documentation d'UNIDROIT.

Point N° 18 de l'ordre du jour: La base de données sur le droit uniforme (C.D. (88) 16)

Le Conseil de Direction a pris note du rapport présenté et a exprimé sa satisfaction au Secrétariat pour les efforts déployés depuis la 87^{ème} session du Conseil sur la base de données, à la fois en termes de contenu et de possibilités de recherche, en raison des utilisateurs visés, et pour l'augmentation importante des informations contenues dans la base de données, notamment la jurisprudence. Le Conseil a décidé que l'accès à la base de données devrait continuer d'être gratuit et qu'il discuterait de la question de façon plus approfondie lors de sa prochaine session.

Point N° 19 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 89^{ème} session du Conseil de Direction (C.D. (88) 1 rév.)

Le Conseil a décidé que sa 89^{ème} session se tiendrait du 10 au 12 mai 2010 à Rome.

Point N° 20 de l'ordre du jour: Divers

Le Conseil a décidé, sur proposition du Président, de nommer le Secrétaire Général précédent, le Professeur Herbert Kronke, membre honoraire du Conseil de Direction.

A propos du projet de " Centre pour le droit des marchés financiers transnationaux " on a rappelé que lors de sa 87^{ème} session en 2008, le Conseil avait décidé qu'un Protocole d'accord contenant les détails relatifs à l'organisation du Centre et à ses tâches serait rédigé et soumis au Conseil de Direction pour approbation. Le Conseil de Direction a pris note de l'état des négociations sur le Protocole d'accord. Le Conseil a demandé au Secrétaire Général de poursuivre ces négociations en vue d'éclaircir davantage des questions comme les sources de financement du Centre et son statut juridique.

Discussion finale: méthodes de travail d'UNIDROIT ainsi que Programme de travail et stratégie à long terme.

Clôture de la session